



■ PREMIERE COURONNE - ILE DE FRANCE ■

Pantin le 18 avril 2005

M. Philippe BITHAUD
Président de la FPIP
139, rue des poissonniers
75 018 Paris

Monsieur,

Suite à la réception de votre courrier en date du 18 mars 2005, portant sur le bien-fondé d'une évaluation devant un jury des stagiaires en formation initiale de chef de service de police municipale au sein de notre délégation, sachez que la formation a été organisée conformément aux décisions prises par le conseil national d'orientation de notre structure.

Je vous informe que ce dernier a été transmis au siège de notre établissement afin qu'il y soit apporté une réponse institutionnelle.

À titre personnel, que je regrette toutefois que ces personnes ne se soient pas signalées autrement que par votre intermédiaire.

Souhaitant que l'éclairage qui sera apporté à vos interrogations réponde à votre demande je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le cadre pédagogique
Responsable des formations
Police municipale

J. Luc Chalvidan